**Règlement du tirage au sort des Lots**

**La Zifoun’Oise du 29 octobre 2017**

**ARTICLE 1**

Les Zifoun’s VTT CHAMBLY, association Loi 1901 dont le siège social est situé 20 place Drouineau 60230 CHAMBLY organise, à l’occasion de sa randonnée VTT « La Zifoun’Oise » qui aura lieu le 29 octobre 2017, un tirage au sort de différents lots.

**ARTICLE 2**

Un Vtt d’une valeur de 2.000€ sera offert par notre partenaire Culture Vélo.

Seules les personnes s’étant inscrites en ligne à la randonnée La Zifoun’Oise pourront participer au tirage au sort de ce Vtt (Les inscriptions en ligne seront clôturées le 25 octobre 2017. Les personnes désirant s’inscrire en ligne après cette date ne pourront pas le faire et ne pourront donc pas participer au tirage au sort du VTT).

L’adresse pour s’inscrire en ligne à la randonnée La Zifoun’Oise du 29 octobre 2017,

:<http://www.les-zifoun-sitew.com/#La_Zifoun_Oise_2017.AC>

Toutes les personnes physiques participant à la randonnée la Zifoun’Oise du 29 octobre 2017 pourront participer à un 2ème tirage au sort concernant plusieurs lots, les vététistes inscrits sur place mais aussi les personne inscrites en ligne.

**ARTICLE 3**

Pour participer au tirage au sort, il suffira, pour toute personne physique participant à la randonnée que cela soit pour le tirage du Vtt et/ou des autres lots de :

1. **mettre son ou ses bulletins dans l’urne le matin avant 10 heures ,**
2. **être présent impérativement lors du tirage au sort qui aura lieu à partir de 13 heures sur le parking de notre partenaire Culture Vélo 60230 CHAMBLY le 29 octobre 2017**
3. **présenter sa plaque lors de la remise du lot**

Le participant ne pourra porter réclamation auprès de l’association en cas de non présence au tirage au sort, même si ce dernier a dû s’absenter ou s’il était encore sur les parcours de la randonnée la Zifoun’Oise.

**ARTICLE 4**

Le tirage au sort sera fait par une main innocente trouvée dans l’assemblée par le tirage d’un numéro de plaque que l’association Les Zifoun’s aura attribué à chaque participant au préalable.

**Le tirage au sort se déroulera en deux temps :**

* Un premier tirage désignera les gagnants des différents lots
* Puis un second tirage désignera le gagnant du VTT offert par notre partenaire Culture Vélo

**Les lots seront remis à la fin de chaque tirage au sort, en main propre :**

Pour le premier et le deuxième tirage au sort, les lots seront remis en mains propres aux gagnants à l’issue du tirage. Tout gagnant absent lors de la remise de son lot (le numéro de plaque sera appelé trois fois) verra sa participation annulée, le lot étant immédiatement remis en jeu et un autre tirage en désignant le nouveau gagnant, et cela jusqu’à l’attribution du lot en question.

Une fois le lot délivré, la remise du lot sera considérée comme ayant été effectuée et le gagnant se verra conférer l’entière responsabilité du lot.

**ARTICLE 5**

Chaque lot ne pourra en aucun cas être échangé à la demande du gagnant contre des espèces, ni contre tout autre lot de valeur équivalente.

Chaque lot est attribué nominativement et ne peut être cédé à des tiers.

L’association les Zifoun’s ne pourra en aucun cas être tenu responsable des éventuels incidents pouvant intervenir dans l’utilisation des lots par les bénéficiaires dès lors que ces derniers en auront pris possession. De même, l’association les Zifoun’s Vtt CHAMBLY ne pourra être tenu responsable de la perte ou du vol des lots des bénéficiaires dès lors que ceux-ci en auront pris possession.

**ARTICLE 6**

Si les circonstances l’exigent, l’association les Zifoun’s se réserve le droit de remplacer les lots annoncés par des lots de valeur équivalente ou des caractéristiques proches en cas d’indisponibilité desdits lots, sans qu’aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

**ARTICLE 7**

L’association les Zifoun’s se réserve le droit, notamment en cas de force majeure ou de tous autres événements indépendants de sa volonté, d’annuler la remise des lots, ou d’en modifier les conditions, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

**ARTICLE 8**

L’association les Zifoun’s Vtt CHAMBLY ne saurait être tenu responsable d’éventuels dysfonctionnements dans le cadre de la prise en compte des participations au tirage au sort des lots.

La participation des vététistes à la randonnée Vtt La Zifoun’Oise vaut acceptation de cette condition. Aucune réclamation ne sera acceptée par l’association les Zifoun’s à ce titre.

L’association les Zifoun’s Vtt CHAMBLY ne saurait être tenu pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de la force majeure privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au tirage au sort

**ARTICLE 9**

L’association Les Zifoun’s ne sera tenu à aucun remboursement si la participation n'a pas été conforme au présent règlement.